



LES FRÈRES RECLUS

LOGE MAÇONNIQUE

ORIENT D'ORTHEZ, AQUITAINE, RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Monsieur le vice-président du Parlement Européen
László Tóké
Rue Wiertz
Altiero Spinelli 12E217
B-1047 Bruxelles

Orthez, le mardi 20 mars 2012

Monsieur le Vice-Président,

C'est avec consternation, que nous avons suivi le débat de la commission européenne sur la laïcité avec les organisations non confessionnelles, qui s'est tenu le 30 novembre 2011, dont vous étiez le vice-président par délégation.

À l'évidence, vous ne maîtrisez pas parfaitement le sujet, et vous n'avez pas bien compris ce que recouvre le concept de laïcité* dans la langue française.

Pour ce qui nous concerne, car la laïcité recouvre bien d'autres aspects du quotidien, nous allons tenter de vous définir la notion essentielle qui fait souvent débat, car elle est la plus mal comprise des étrangers et parfois de nos concitoyens qui se penchent sur la question sans maîtriser toutes les subtilités de la langue française : « la séparation des Églises et de l'État » qui semble tant vous heurter puisque vous récitez saint Matthieu comme un curé exorciste chasse le Démon.

Par votre rhétorique sectaire, vous dégradez le lieu d'expression laïque qu'est le Parlement européen. La séparation des Églises et de l'État, ce n'est pas l'interdiction de pratiquer une religion, mais bien la distinction des Églises des affaires publiques, que les confessions soient chrétiennes, musulmanes, israélites ou bouddhistes. Une religion est un choix personnel, intime, ancré au plus profond de son être, tout à fait respectable et respectée par les laïques que nous sommes.

A contrario, les Églises sont des assemblées d'hommes, mortels comme les autres, avec leurs passions, leurs ambitions, leurs jalousies, leurs excès en tout genre. Il n'y a qu'à regarder les turpitudes de l'Église catholique qui ont défrayé la chronique ces cinquante dernières années. Et n'abordons même pas le prosélytisme musulman qui sévit actuellement dans notre pays comme ailleurs.

De même, les représentants de l'État n'ont pas à s'immiscer dans les affaires religieuses et n'ont donc pas à faire financer par la population des lieux de culte ou faire appliquer par la loi républicaine des ukases en provenance des Églises. L'État laïque se doit d'être neutre par rapport aux religions, et non un arbitre qui favoriserait une religion par rapport à une autre. Il doit seulement veiller à ce que chacun puisse occuper librement son espace privé sans y être menacé.

.../...

Ce que nous ne tolérons pas, c'est que des hommes d'Église autoproclamés « intermédiaires incontournables » entre le commun des mortels et les divinités de leur religion, veuillent intervenir à tout instant dans la gestion temporelle de la Cité, en faisant passer leurs croyances comme des droits ayant force de loi ; mêlant autoritairement leurs dogmes spirituels à la vie quotidienne concrète des hommes et des femmes qui cherchent à vivre le mieux possible leur passage sur terre avec ou sans la foi dans un au-delà prometteur.

Nous comprenons aussi que les peuples de l'Est, et plus particulièrement les Hongrois (1945, 1956, 1968) pour ne parler que des 50 dernières années, aient eu à subir le joug tyrannique et stupidement athée de l'Union Soviétique.

Malgré tout, le souvenir de cette situation n'excuse pas l'attitude de type stalinien que vous avez tenue lors de présidence de la commission, qui a anéanti toute possibilité de débat constructif des députés participants.

Nous croyons, Monsieur le Vice-Président, que vous avez encore beaucoup à apprendre de la notion de démocratie des peuples de l'Europe occidentale à laquelle vous avez voulu adhérer, alors que vous démontrez que vous siégez avec un état d'esprit digne des années 1940. Nous mettrons cette bévue, sur le compte de l'inexpérience et de l'apprentissage nécessaire à plus d'écoute et de tolérance qui convient à tout homme qui veut se lancer dans la conduite des affaires européennes.

Sachez que notre vigilance n'a d'égale que notre détermination à faire respecter les principes de laïcité dans la gestion de la vie publique.

La loge maçonnique

Les Frères Reclus,

par délégation des membres de la loge,
le président,

Jacques Héry



(*) Dans nos travaux, la laïcité découle de nos trois principes fondateurs :

- la tolérance mutuelle ;
- le respect des autres et de soi-même ;
- la liberté absolue de conscience.